

Direction des nourrices

Avant la création du conseil général des hôpitaux et hospices civils de Paris, le service appelé direction des nourrices est géré par un directeur placé sous l'autorité du lieutenant de police. Le conseil général des hospices se voit confier la direction des nourrices par l'arrêté du 19 avril 1801. Le rattachement n'a véritablement lieu qu'en août 1802², et le décret impérial du 30 juin 1806 confirme l'attribution de l'administration du bureau des nourrices au conseil général sous l'autorité du préfet de la Seine.

L'objectif de ce service consiste à procurer aux parisiens des nourrices de confiance. Il se veut de garantir aux parents qui font appel à lui, l'assurance que leurs enfants feront l'objet de toutes les précautions tant sur le plan de la santé que de la surveillance. L'une des finalités de ce service municipal consiste à lutter contre les abus commis sur les mineurs. Il fonctionne jusqu'à la fin de l'année 1876. L'arrêté préfectoral du 18 janvier 1877³ supprime définitivement la direction municipale des nourrices.

Pour en savoir plus sur la direction des nourrices, consultez les comptes moraux et financiers de l'administration hospitalière. Ils contiennent des données relatives aux recettes et dépenses de ce service.

1. Ces états s'accompagnent des états du personnel de la division des Enfants-Assistés, du service extérieur des Enfants-Assistés et moralement abandonnés ainsi que du service médical. Vous trouverez également les états des employés des écoles professionnelles et des annexes de l'hospice : Thiais et la station suburbaine de Châtillon.

2. (C-558. IX, p. 248).

RAC (1_I 5, p. 426-427).

Bibliographie

Article et ouvrage consacrés à la direction

GARDANE (J. J.). *Détail de la nouvelle direction du bureau des nourrices de Paris...* Paris, Ruault, 1775, XXXVI-95 p. (A-18373)

« La direction municipale des nourrices ». *Commission municipale du Vieux Paris*, 1906, p. 244250. (C-558. IX)

Articles et ouvrages évoquant la direction

BOYS DE LOURY. « Mémoire sur des modifications à apporter dans le service de l'administration des nourrices ». *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1842, p. 5-35. (5 PER 26)

FAY-SALLOIS (Fanny). *Les nourrices à Paris au XIX^e siècle*. Paris, Payot, 1980, 286 p. (B-4567)

PASTORET (M.). *Rapport sur l'état des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile à Paris, depuis le 1^{er} janvier 1804 jusqu'au 1^{er} janvier 1814*. Paris, Huzard, 1816, p. 373-382. (C-198)

RIVIÈRE (Émile). « Les nourrices et leurs bureaux de placement parisiens (1184-1792). La déclaration du Roy de 1715 ». *Bulletin de la société historique du VI^E arrondissement de Paris*, 1916, 43 p. (B-104120)

WATTEVILLE (Ad. de). « Secours à domicile dans la ville de Paris ». *Annales de la charité, 1848*, n° 4, p. 265-272. (7 PER 4)

Fonds d'archives

□ Administration

- Rapport au conseil général des hospices sur la direction des nourrices, sur les hôpitaux et les secours à domicile, an XI. Cet ouvrage consigne des informations diverses relatives à l'activité de cette direction dont : rapport sur le bureau des nourrices ; recettes et dépenses annuelles ; appointements des employés ; frais de régie et dépenses diverses ; location des nourrices ; mortalité ; comptabilité ; correspondance et contentieux ; translation des bureaux ; comptes de l'année ; état des appointements des employés ; tableau général des comptes de la caisse de la direction. (C-237), 1 pièce, impr.
- Divers manuscrits concernant l'activité de la direction, 1823-1831. Instructions sur le service des préposés et des médecins chargés de la surveillance des enfants ; rapport sur la direction ; projet d'établissement de chirurgiens ; notes relatives aux dépenses et à une commission pour le paiement. (709 FOSS 1), 1 liasse.
- Pièces concernant l'activité du bureau de la direction des nourrices, 1830-1875. Règlements ; notes sur le personnel ; rapports sur le budget ; statistiques ; notes et rapports relatifs à la suppression de cette direction. (592 FOSS 1), 1 liasse.
- Rapport ¹ de la commission chargée de l'examen des propositions relatives aux modifications à introduire dans l'organisation de la direction des nourrices, 1850. (D-990¹ ; D-236¹⁴), 1 pièce, impr., 18 p.
- Instruction de Davenne sur le service de la direction municipale des nourrices de la ville de Paris, 1855. (B-5086), 1 pièce, 35 p.
- Mémoire de Husson au conseil de surveillance, sur la proposition de supprimer la direction municipale des nourrices et d'instituer en faveur des familles nécessiteuses, des secours spéciaux pour l'allaitement des enfants, 1866. (D-266), 1 pièce, impr., 30 p.
- Rapport de la direction municipale des nourrices, 1866. (C-2522 ; D-265), 1 pièce, impr., 42 p.
- Mémoire au conseil de surveillance, par Vée ², au sujet de la suppression de la direction des nourrices, 1875. (D-34), 1 pièce, impr., 70 p.
- Rapport sur la direction des nourrices ; circulaires et instructions concernant le règlement du service, XIX^e-XX^e siècle. (827 FOSS 101-109), 9 pièces.

□ Comptes

- Registre de paiement des mois de nourrices et dépenses accessoires du service extérieur de la direction des nourrices, 1806-1825. Ce registre fait état du contrôle de trois bureaux : celui d'Épernay, celui d'Évreux et celui de Fontainebleau. (224 FOSS 1), 1 registre.
- Mémoire ³ relatif aux modifications à introduire dans l'organisation du budget de la direction des nourrices pour l'année 1851. (D-236¹⁰), 1 pièce, impr., 44 p.
- Mémoire au conseil de surveillance sur le budget de la direction des nourrices pour 1854. (D-235²¹), 1 pièce, impr., 19 p.
- Rapport ⁴ de la commission chargée de l'examen du budget de la direction des nourrices pour 1854. (D-235²⁴), 1 pièce, impr., 12 p.
- Mémoire au conseil de surveillance ⁵ concernant le projet de budget de la direction des nourrices pour l'année 1855. (D-235³⁰), 1 pièce, impr., 18 p.

Documents figurés

- Collection d'images de la direction générale des nourrices, [s.d.]. (C-661. II), 1 album.

1. Au conseil de surveillance, dans sa séance du 18 juillet 1850.
2. Chef de la division des secours et des Enfants-Assistés.
3. Au conseil de surveillance dans sa séance du 30 mai 1850.
4. Au conseil de surveillance dans sa séance. du 9 juin 1853.
5. Dans sa séance du 4 mai 1854.